

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 12/03/2024

Evacuation d'un campement illégal et insalubre à Antony.

Les services de l'État ont procédé mardi 12 mars à l'évacuation d'un campement illégal et insalubre à Antony, situé en bordure de deux autoroutes (A6 et A10).

Cette opération a été menée conjointement avec la mairie, la police nationale, la police municipale, les sapeurs-pompiers de Paris, ENEDIS et la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), affectataire du terrain.

Ce campement, composé de 200 personnes, était installé depuis 2017.

Un arrêté d'évacuation d'urgence a été pris par le Maire d'Antony, suite au grave incendie qui est survenu dans ce campement, le samedi 10 février, et qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

Le concours de la force publique a été accordé par le Préfet des Hauts-de-Seine, après plusieurs réunions de concertation conduites par le sous-préfet d'Antony et de Boulogne Benoît Trévisani.

Un diagnostic social mené fin 2023, sous l'égide de la préfecture, a permis d'identifier les familles qui pourront bénéficier d'un accompagnement.

L'évacuation s'est déroulée sans difficulté.

Une sécurisation des abords et la neutralisation des accès sont prévues dans ce cadre.